

EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 24 MOIS

▶ OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et de bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention

Pré requis

Suivre avec succès la formation en ligne « acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou avoir suivi la formation « obtenir des compétences de bases en prévention »

Qualification des intervenants

- Formateur de formateurs PRAP 2S et IBC
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

Publics : Salariés

Effectif : 12 stagiaires

Une journée de maintien et actualisation des compétences est requise à 24 mois

📅 PROGRAMME

Valeur et Bonne Pratiques de « l'Assurance Maladie-Risques Professionnels »

La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité

La mise en œuvre de l'évaluation des risques

Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
Formalisation
Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix

La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

📄 EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur pour l'Evaluation des Risques Professionnels à l'issue de la formation sous réserve de présence à l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives réalisées en continu et d'une restitution orale individuelle, issue des travaux intersession, d'une démarche EvRP initiée par le stagiaire conformément au document de référence

👥 LES POINTS FORTS

- Formation en alternance et certifiante
- Formation centrée sur la pratique avec cas dans l'entreprise
- Analyse et amélioration des pratiques
- Animation ludique et participative

Organisation de la formation

- ✓ Formation en alternance
- ✓ 3 journées de formation (21 heures)
- ✓ 2 modules (2 jours + 1 jour) avec à minima une journée de travail en intersession
- ✓ Minimum 1 jour de travail intersession